



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 97528

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités à propos du déremboursement programmé d'un médicament, le Surbronc, qui lutte contre les infections pulmonaires. Saisi par un administré de sa circonscription, et au vu du reportage diffusé sur France 3 Nord Pas-de-Calais à ce sujet, la question se pose si ce médicament doit réellement s'inscrire dans la liste des médicaments au service médical rendu insuffisant. En effet, ce traitement est recommandé depuis longtemps pour lutter contre les infections pulmonaires des mineurs et est prescrit à de nombreux malades atteints de telles affections : les résultats sont probants puisqu'il évite notamment la surinfection au cours des affections bronchitiques aiguës. La quasi-totalité de personnels des Charbonnages de France mineurs sont retraités et leur revenu ne leur permet pas toujours de s'affilier à une mutuelle complémentaire de santé. Il lui demande, en conséquence, quelles sont ses intentions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97528

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6399